

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 14

Présents : 12

Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 15 JUILLET 2024

N° D2024_039

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Claire ANDRIEUX (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédéric VIENOT (pouvoir donné à B. REY)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAMBERT

Date de la convocation : 10 JUILLET 2024

Date de l'affichage : 10 JUILLET 2024

OBJET : ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a réalisé une étude sur l'aménagement du centre bourg qui a amené à retenir un certain nombre de principes d'aménagement à mettre en œuvre sur le secteur de la Mairie et de l'avenue Valadon :

- Créer des espaces publics qui permettent d'avoir une vie de cœur de village autour de la Mairie de l'école et des commerces existants ;
- Créer des locaux de commerces, de services pour des offres complémentaires aux commerces existants ;
- Transformer la coupure routière actuelle de la RD en traversée de village ;
- Réaliser les parcours agréables pour les piétons et les cycles ;
- Répondre au besoin de logements nouveaux pour accueillir des habitants qui ne trouvent pas actuellement à se loger sur la commune et qui vont contribuer à renouveler la population (jeunes primo-accédants, seniors autonomes, logements locatifs aidés...)

Il rappelle que l'étude a abouti à la définition d'un scénario dit « Place centrale » dont un des enjeux est de casser l'effet frontière de la RD6 (Avenue Suzanne Valadon). Le scénario propose, une mixité de fonction associant logements et commerces/services en rez-de-chaussée, mais aussi stationnements publics.

Pour partie ce scénario est compatible avec le PLU actuellement opposable approuvé le 7 septembre 2010 et des opérations d'aménagement sont actuellement en cours.

Mais pour d'autres parties, il apparaît nécessaire de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme afin qu'il puisse permettre et encadrer la réalisation du scénario retenu.

Pour cela, en fonction des projets en cours et des résultats de l'étude, il apparaît nécessaire de modifier le PLU dans son règlement graphique et écrit, et dans ses Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Il présente les évolutions envisagées en matière d'orientation d'aménagement, de zonage, d'emplacement réservé et de mise en œuvre d'un secteur de projet (article L151-41-5°).

Sur cette base, monsieur le Maire propose donc d'engager, comme prévu à l'article L153-37 du code de l'urbanisme, une procédure de modification du PLU afin d'intégrer les éléments de l'étude.

Il rappelle que le dossier de modification devra être notifié à Madame la Préfète de l'Ain ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme et qu'il sera soumis à l'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) quant à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale. Enfin le projet sera soumis à enquête publique.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 septembre 2010 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme et les délibérations ayant approuvés les modifications simplifiées n° 1, 2, 3 et 4 et les modifications n°1 et 2,

Vu les articles L153-36 à L153-44 du code de l'urbanisme.

Vu l'étude de centre bourg et la présentation des évolutions envisagées pour le centre bourg au niveau du PLU,


Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR, 2 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

Demande à M. le Maire de bien vouloir engager la procédure de modification n°3 du PLU afin d'intégrer au document les évolutions nécessaires pour aller dans le sens du scénario urbain retenu dans le cadre de l'étude d'aménagement du centre bourg.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY




Le secrétaire de séance,
Jean-Claude LAMBERT



Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 18/07/2024